



MILLIMAGES DES RÉCIFS

Concours de photos sous-marines en Polynésie française

2024

Règlement du concours

MANGER
OU ÊTRE
MANGÉ...

©Gilles Siu

En partenariat avec



RÉGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

du 15 juin au 15 octobre 2024 (voir également le complément au règlement)

L'IRCP ET THÈME DU CONCOURS

L'IRCP œuvre depuis plus de 10 ans en faveur de projets fédérateurs visant à la préservation des récifs coralliens. Dans le cadre de ses actions de sensibilisation, l'institut organise chaque année un concours de photos sous-marines appelé «*Millimages des récifs*». Pour challenger les photographes cette année, nous proposons une nouvelle thématique pour se surpasser : **MANGER OU ÊTRE MANGÉ !** Par cette thématique, nous souhaitons révéler ces interactions au cœur des récifs coralliens, moments dramatiques, mais des échanges nutritionnels indispensables à la vie.

Nous sommes fiers de pouvoir reconduire nos partenariats, en particulier le soutien de l'association VAHINE ARATA'I et de la société ARANUI CRUISES. Et cette année, la FONDATION SCIENCE4REEFS nous accompagne dans l'organisation. Créée pour participer activement au développement d'une recherche audacieuse et innovante, la fondation espère participer à limiter la perte de la biodiversité des récifs coralliens face aux changements environnementaux.

Le concours est enclenché jusqu'au 15 octobre 2024, 12h (heure de Tahiti).



CATÉGORIES

- 1. MANGER OU ÊTRE MANGÉ :** Catégorie imposée pour l'édition 2024. Montrer les interactions de prédation ou les conséquences de ces interactions entre les organismes marins (prédation sur l'instant, morsure visible sur une proie, reste d'un repas...). Les prédateurs peuvent être plus petits qu'on ne le pense (un nudibranche qui mange une algue...). **Tout le monde peut participer.**
- 2. LIBRE :** Peuvent être envoyées des photos paysage, des macros, des mi-air/mi-eau, etc. **Tout le monde peut participer.**
- 3. VAHINE :** Même contrainte que la catégorie LIBRE. **Réservée aux Vahine. En partenariat avec VAHINE ARATA'I !**
- 4. NEW HOPE :** Même contrainte que la catégorie LIBRE. **Réservée aux -25 ans.**

ATTENTION : pas d'espèce protégée ! Voir les critères d'admissibilité.

MODALITÉS TECHNIQUES

Les photographies proposées doivent se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Les participant.es au concours peuvent déposer jusqu'à trois (3) photographies par catégorie, qui feront toutes partie de la sélection à part égale ;
- Les photographies doivent avoir été prises en milieu naturel en Polynésie française ;
- Les photographies peuvent être au format paysage ou portrait, en couleur ou en N&B ;
- Les photographies doivent être accompagnées d'un titre et d'un court texte de présentation, à indiquer sur la fiche d'inscription (disponible sur le site internet www.ircp.pf) ;
- Les formats numériques acceptés : JPEG ou PNG ;
- Les photographies doivent être fournies sans bordure, filigrane ou signature ;
- La taille : minimum 150 dpi ;
- La qualité des photographies (dimensions/résolution) doit satisfaire une impression de 90x60cm ;

Les compositions photographiques ne sont pas acceptées.

INSCRIPTION

L'inscription se fait au moment du dépôt de la ou des photographies par les participant-es **au plus tard le 15 octobre 2024 à 12h.**

Elle se valide en remplissant la fiche d'inscription et en l'envoyant par mail à l'adresse suivante : mdr.ircp@gmail.com

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les œuvres seront sélectionnées selon les critères suivants :

- Respect de la catégorie sélectionnée
- Qualité photographique
- Valeur artistique
- Choix du sujet
- Respect des critères d'admissibilité
- Respect des modalités techniques

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à toute personne physique vivant en Polynésie française.



Le jury ne pourra retenir des photographies présentant des espèces protégées par le code de l'environnement de Polynésie française.

Listes des espèces protégées consultables ici : <https://www.service-public.pf/diren/preserver/espces/#code>

Doivent absolument être mentionnés, dans le titre du fichier photo, les éléments suivants pour être retenu :

- IRCP2024
- nom_prénom du/de la photographe
- numéro de la catégorie choisie

Exemple : IRCP2024_Hiro_Herehia_1



SÉLECTION DES PHOTOS

- Un jury composé de 5 membres jugera l'ensemble des photos envoyées pour retenir 20 photos selon les critères de participation mentionnés dans ce règlement.
- Un comité culturel composé de 4 membres choisira, parmi l'ensemble des photos envoyées, 4 photos inspirantes.
- Un vote du public sera réalisé par le réseau social Instagram sur l'ensemble des photos sélectionnées par le jury.

PALMARÈS

Le détail des lots est disponible dans le «complément au règlement». Il sera attribué un prix aux photos sélectionnées.

- des lieux d'exposition en Polynésie française,
- Une croisière sur l'ARANUI 5,
- Une journée à Tetiaroa
- Un collier de Perles de Tahiti
- Un « Photo Class Tour »
- Et beaucoup d'autres lots grâce à nos partenaires !



© Gilles Siu

CÉRÉMONIE DES LAURÉAT.ES

Une soirée sera organisée sur Tahiti en novembre 2024 afin de présenter officiellement les lauréat.es. La remise des lots sera effectuée lors de cette soirée.

EXPOSITIONS

Les photographies seront exposées dans plusieurs endroits de Polynésie française à la fin du concours et jusqu'en août 2025. L'entrée à l'exposition sera soumise aux conditions d'admission (tarification et horaires) des lieux choisis.

ENGAGEMENT DES LAURÉAT.ES

Dans la mesure du possible, les photographes lauréat-es se rendent disponibles pour participer à la cérémonie des lauréat.es. Ils acceptent que leurs photographies soient utilisées pour plusieurs expositions MILLIMAGES DES RÉCIFS pour la sensibilisation à la beauté et la conservation des récifs coralliens.

Les lots ne peuvent être contestés ou échangés, mais peuvent être offerts à un tiers.

COMMUNICATION AUTOUR DE L'ÉVÉNEMENT

Les photos seront présentées sur la page Instagram du concours, accompagnées du nom du ou de la photographe et de sa légende.

Un formulaire d'autorisation sera remis aux photographes lauréat-es autorisant l'IRCP et ses partenaires à utiliser librement leur(s) photographie(s) pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrits, numériques ou audiovisuelles dans le cadre du concours « MILLIMAGES DES RÉCIFS » et de la campagne de sensibilisation à la protection des récifs coralliens qui en résultera. Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucun versement de droit d'auteur.

ACCEPTATION

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisation.

Contact

Cécile Berthe | 87 31 05 54
mdr.ircp@gmail.com

En partenariat avec

